

Compte-rendu
Des délibérations de la Commune de Mulsans
Séance du mardi 3 janvier 2017

Présents : M. GERBERON Janick, M. LESOURD Patrick, M. BOUILLON Paul, Mme COURTIN Sandrine, Mme MIDAVAINÉ Virginie, Mme PIGEON Karine, Mme YVON Anne-Laure, M. GUILLARD Michaël

Excusés : M. ARNOUX Jean Pierre, M. Alexandre CABO, M. Mickaël CABO

Pouvoirs : M. ARNOUX Jean Pierre donne pouvoir à M. GUILLARD Michaël

Secrétaire de séance : Mme YVON Anne-Laure

Approbation par le Conseil Municipal du compte-rendu de séance en date du 8 novembre 2016

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS INFORMATIQUES AVEC SEGILOG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations informatique avec SEGILOG pour une période d'un an.

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de contrat allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 se décomposant comme suit :

- Cession de droit d'utilisation pour 2017 (montants non révisables) : 1 890 € HT
- Maintenance, formation pour 2017 (montants révisables) : 210 € HT

En 2017, le montant annuel sera de 1 890 € HT (cession de droit d'utilisation) et de 210 € HT (maintenance et formation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société SEGILOG et s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2017.

Contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de secours de Loir-et-Cher (SDIS) Année 2017

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal du montant de la cotisation SDIS qui s'élève à 7 280 € pour l'année 2017.

Le règlement peut être effectué en une seule fois ou par prélèvement en dix fois de mars à décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour un prélèvement en dix fois.

Indemnité de conseil allouée au Comptable public de MER, M. Théodore NDARATA - Année 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de l'indemnité de conseil allouée au Comptable public de Mer pour un taux d'indemnité de 100 % soit 215,10 € brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer un taux d'indemnité de 50 % soit 107,55 € brut au lieu de 100 %.

Encaissement du chèque Trésor Public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésor Public a adressé un chèque de 20 € relatif à un excédent de versement sur la taxe foncière de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'encaisser le chèque.

Indemnité de conseil allouée au Comptable public de MER, Mme Eliane BELOSEVIC - Année 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de l'indemnité de conseil allouée au Comptable public de Mer pour un taux d'indemnité de 100 % soit

166,71 € brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable et décide de ne pas allouer la somme de 166,71 € brut à Mme Eliane BELOSEVIC.

Subvention à Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du passage du Tour de Loir-et-Cher le mercredi 12 avril 2017.

Le Tour du Loir-et-Cher demande une subvention d'organisation de 0,12 € par habitant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 63 €.

Indemnité de conseil allouée au Comptable public de MER, Mme Eliane BELOSEVIC - Année 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de l'indemnité de conseil allouée au Comptable public de Mer pour un taux d'indemnité de 100 % soit 166,71 € brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable et décide de ne pas allouer la somme de 166,71 € brut à Mme Eliane BELOSEVIC.

Le Maire

La secrétaire

Janick GERBERON

Anne Laure YVON

Les membres du Conseil Municipal

Paul BOUILLON

Patrick LESOURD

Karine PIGEON

Virginie MIDAVAINÉ

Sandrine COURTIN

Michaël GUILLARD